

Document 1 :

La mobilité en interne est un phénomène qui fait partie de l'organisation du travail de l'entreprise, c'est une évidence pratique bénéfique aussi bien pour l'entreprise que pour l'employé. Mobilité subie ou désirée, parfois elle entraîne tout un changement géographique pour le salarié.

Pour l'entreprise c'est d'abord l'opportunité de repérer les hommes capables de prétendre aux postes à pourvoir en interne, car il est bien question de gestion de carrière. Qui dit mobilité dit polyvalence, une question s'impose alors, la polyvalence est-elle une « poly-compétence » ?

En effet, plus les postes nécessitent des qualifications particulières et élevées,

plus l'employé polyvalent devra évidemment acquérir plusieurs compétences assez distinctes, lui permettant de s'épanouir dans son nouveau poste, ceci étant la conversion escomptée passant inévitablement par une bonne démarche RH.

Cependant, restreindre la mobilité interne à un phénomène qui ne touche que les cadres et ingénieurs n'est pas toujours d'actualité. La mobilité interne intéresse en effet tous les hommes de l'entreprise repérés comme des potentiels à quel que niveau hiérarchique que ce soit. Les potentiels pouvant être désignés comme des personnes capables d'évoluer en changeant de poste, d'affectation ou/et de responsabilités. L'enjeu de cette gestion permet le transfert de connaissances. Par constat « parfois un changement de trajectoire fait naître de la compétence ».

Source : l'économiste de 32 - 4 - 2009

TAF :

- 1 - Définir les expressions soulignées.
- 2 - Quels sont les avantages de la mobilité interne pour
 - a - l'entreprise ?
 - b - pour le salarié ?